

MODES ET NOUVEAUTES

LA FABRICATION FRANÇAISE DE
TULLES ET DE DENTELLES

Voici ce que nous lisons dans le rapport de la commission permanente des valeurs en douane du Ministère du Commerce de France pour 1894 :

La fabrication mécanique du tulle et des dentelles est une grande industrie aux prises avec deux grandes concurrences d'ordre différent. Calais, Caudry et Lyon sont en concurrence, d'une part, avec Nottingham qui fabrique les mêmes articles sur les mêmes métiers, et d'autre part, avec Plauen et Saint-Gall qui imitent leurs produits par d'autres procédés. Depuis quelques années, plus particulièrement depuis trois ans, les produits brodés et brûlés de Saint-Gall et de Plauen ont emporté la faveur du public, et les fabriques d'imitations de dentelles ont souffert aussi bien à Nottingham qu'à Calais. Des efforts intéressants ont été faits soit à Calais, soit à Lyon, soit à Caudry, soit à Saint-Quentin, pour enlever à Plauen et à Saint-Gall le monopole des broderies brûlées. On a obtenu certains résultats et on doit avoir confiance dans l'avenir de cette industrie nouvelle en France.

D'après les renseignements que nous avons pu nous procurer auprès de personnes compétentes, voici approximativement quel est l'outillage dont dispose l'industrie des tulles et des dentelles à la mécanique.

La fabrique de dentelles possède, à Lyon, environ 235 métiers, soit du type circulaire, soit du type levers, plus une cinquantaine de métiers brodeurs à pantographe du genre suisse. Elle occupe plus de 250 hommes et près de 3,000 femmes, parmi lesquelles on compte 2,000 brodeuses travaillant à la campagne. Dans une année mauvaise comme celle de 1894, sa production atteint 4 millions de francs (\$800,000) et les salaires qu'elle distribue s'élèvent à environ 1,400,000 francs (\$280,000). Les métiers à tulles unis répartis dans les mêmes différentes usines de la région lyonnaise sont au nombre d'environ 900. Leur production peut atteindre 11 millions de francs (\$2,200,000). Ils occupent environ 800 hommes et 5,000 femmes, dont 4,000 chenilleuses travaillant pour la plupart à la campagne. Ces ouvriers et ouvrières reçoivent encore 4 millions de francs (\$800,000) de salaires.

A Calais, le nombre des métiers

est d'environ 1,800 répartis dans 52 usines. Ils sont actionnés par environ 3,000 ouvriers dont le salaire varie de 6 à 7 francs (\$1.20 à \$1.40) par jour. La fabrique de tulles et de dentelles de Calais emploie de plus 4,500 femmes et 1,500 enfants, qui gagnent, en moyenne, les premières, 2 francs (40c) par jour et les secondes 1 fr. 25 (25c). Il convient d'y ajouter environ 1,800 employés, metteurs en carte ou comptables, apprêteurs, perceurs, metteurs en œuvre, mécaniciens, tourneurs, etc. plus environ 15,000 ouvrières affileuses, découpeuses, écailleuses, occupées dans les campagnes voisines de Calais. La production de Calais, qui avait atteint dans la période de 1880 à 1882 une moyenne de 110 millions de francs (\$22,000,000), est tombée, de 1886 à 1888, à 40 millions (\$8,000,000) pour se relever, en 1884, à encore 60 millions de francs (\$12,000,000).

Caudry, qui est un centre de fabrication très important, compte 532 métiers, dont 367 du type levers. On y emploie environ 3 000 ouvriers et ouvrières, dont 1,000 ouvriers tullistes, 800 ouvriers employés dans les ateliers au dévidage, à l'ourdissage, au découpage et au pliage ; 200 ouvriers apprêteurs et 1,000 ouvrières travaillant chez elles et occupées aux manutentions accessoires.

Nous faisons remarquer, l'année dernière, que les chiffres relatifs à l'exportation des dentelles et des tulles de soie étaient inexplicables pour tous ceux qui sont mêlés à la production et à la vente de ces articles. Notre collègue, M. Hénon, avait fait une enquête à Calais, à Caudry et à Lyon. Il en était résulté que le chiffre probable de l'exportation de ces dentelles et de ces tulles devait se rapprocher beaucoup de 55 millions de francs, (\$11,000,000) alors que les états de douane avaient relevé un chiffre de 33 millions seulement (\$6,600,000).

Cette année, si l'on réunit les chiffres de l'exportation des dentelles et des tulles de soie, on trouve un total de 46 millions, (\$9,200,000) qui se rapproche beaucoup plus de la vérité. En effet, M. Hénon a trouvé à la suite de son enquête personnelle les résultats suivants pour 1894 :

Calais exporte environ	32,500,000 fr.	\$6,500,000
Lyon.....	12,000,000 —	\$2,400,000
Caudry.....	6,500,000 —	\$1,300,000
Ensemble.....	51,000,000	\$10,200,000

On peut facilement admettre que 5 millions de francs (\$1,000,000) aient été exportés, soit sous forme

de paquets postaux soit comme garnitures de costume.

Mais, tout en admettant comme exacts les relevés de la douane pour 1894, il faut se mettre en garde contre les déductions qu'on pourrait tirer de la comparaison entre les chiffres de 1894 et de 1893. L'exportation semble avoir augmenté de 13 millions de francs (\$2,600,000), soit près de 40 o/o. Or, au lieu d'avoir augmenté, notre collègue croit que cette exportation a diminué et qu'elle a réellement passé de 55 millions (\$11,000,000).

Nous le répétons, ce qui fait tort à la production de nos dentelles de soie, c'est la réussite des imitations faites au métier brodeur par les fabricants d'Allemagne et de Suisse.

Il nous reste à parler du tulle. La fabrique de Lyon est admirablement outillée pour la production des tulles de soie ; elle sait employer avec intelligence et habileté les soies les plus propres à cette production. Aussi fournit elle la plus grosse part du chiffre de nos exportations. L'importation, qui s'est élevée à 671,000 francs (\$134,200), est composée de tulles unis Alençon, fonds Bruxelles, Malines, Chantilly, de tulles pailletés, de tulles violette unis et fantaisie, qui viennent à Lyon pour y être chenillés et ensuite réexpédiés à l'étranger, aux Etats-Unis surtout. Ces tulles viennent de Nottingham.

C'est Nottingham qui fournit le monde entier de tulles de coton de toutes sortes : fonds circulaires, fonds Bruxelles, tulles pour moustiquaires et fonds de chapeaux, tulles à triple apprêt, etc. L'importation des tulles anglais en France est insignifiante ; il en est entré pour 221,400 francs (\$44,280) en 1894. C'est que les droits d'entrée qui frappent cette marchandise permettent à nos fabriques de suffire au marché intérieur. Cette fabrication est bien minime si on la compare à la production de Nottingham. En effet notre exportation ne se développe pas : elle présente 1,921,000 francs (\$384,200) en 1894, elle était de 2,117,000 francs (\$423,400) en 1893. Notre collègue, M. Hénon, pense que la fabrique française pourrait figurer plus avantageusement sur les marchés étrangers à côté de ses concurrents de Nottingham, si des efforts nouveaux et mieux combinés étaient faits en vue de produire le tulle uni de coton dans les conditions de bon marché qui s'imposent.

En résumé, nos fabriques de tulles et de dentelles sont bien outillées, intelligemment conduites, mais elles semblent être arrêtées momentanément.